

PIÈCES A FOURNIR POUR LE LOUEUR : **ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES**

PERSONNE MORALE :

- Assemblée Générale Extraordinaire précisant que la Société va mettre son autorisation en location-gérance
- Kbis de – 1 mois ,
- Extrait d'immatriculation à la Chambre des Métiers : D1M ou D1P de moins de 1 mois
- ou extrait de radiation,
- 2 justificatifs de domicile ou siège de la Société de - 3 mois
- Fiche INSEE Chambre des Métiers si loueur de fonds précédemment

PERSONNE PHYSIQUE :

- Visite médicale en cours de validité, Carte professionnelle et/ou attestation de formation en cours de validité et Permis de conduire s'il est en activité dans la profession taxi
- D1P : inscription Chambre des Métiers
- ou D2P : Radiation Chambre des Métiers de – 1 mois si le véhicule est déjà déséquipé
- Fiche INSEE Chambre des Métiers si loueur de fonds précédemment avec la mention « loueur de fonds »

DOCUMENTS A APPORTER LORS DU RENDEZ-VOUS

CONTRATS

- 3 contrats minimum paraphés et visés des intéressés / Signés et tamponnés par l'Avocat ou le Notaire
- Chaque exemplaire enregistré au Service des Impôts
- Annonces légales de location-gérance
- Carnet de stationnement
- **Fiche de déplombage du véhicule**

Il est impératif que le loueur soit à jour sur cette autorisation et celles lui appartenant : assurance, contrôle technique, visite médicale, carte professionnelle...

- Être à jour des droits d'emplacements (Trésorerie 33 A Rue Montgrand) + justificatif prouvant que la personne s'est bien acquittée des droits
- Déclaration fin d'activité d'éventuels salariés sur cette autorisation

PIÈCES A FOURNIR POUR LE LOCATAIRE-GÉRANT ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES

PERSONNE MORALE INCONNUE DE NOS SERVICES :

- Statuts de la société mentionnant l'activité taxi (objet social) :

Le transport de passagers, activité taxi exercée à partir de la commune de rattachement des autorisations de stationnement concernée.

et comprenant la désignation du ou des représentants légaux de la société,

- Annonces légales de la création de la Société,
- Kbis de moins de 1 mois **sans activité**, puisque création de Société,
- Assemblée générale précisant la prise en gérance de la licence taxi,
- Un justificatif du siège de la Société.

PERSONNE MORALE CONNUE DE NOS SERVICES :

- Kbis de moins de 1 mois,
- Extrait d'immatriculation à la Chambre des Métiers : D1M ou D1P de moins de 1 mois,
- Assemblée générale Extraordinaire précisant la prise en gérance de la licence taxi.

PERSONNE PHYSIQUE :

Et dans le cas de la conduite du véhicule prévue par le gérant de la Société, fournir également les pièces « Conducteur » listées ci-après :

CONDUCTEUR

- 3 photos d'identité,
- 2 justificatifs de domicile datant de moins de 3 mois,
- carte professionnelle d'aptitude à la conduite d'un taxi et éventuellement l'attestation de formation ou de réussite,
- visite médicale valide,
- permis de conduire.

VÉHICULE

- Carte grise soit au nom du titulaire : Personne Physique ou Personne Morale, soit aux deux noms,
- Assurance plus contrat stipulant que le véhicule est **assuré pour le transport de personnes**-, -
- Contrôle technique TAXI de moins de 3 mois** sauf si véhicule neuf.

Si le locataire est connu de nos services, il est impératif qu'il soit à jour sur les autres autorisations qu'il exploite personnellement, ou par le biais de ses chauffeurs salariés, ou par le biais de la location-gérance.